

Mulhouse, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Chef du service de l'ASE du Département du Haut-Rhin, nous sommes mobilisés activement sur la gestion des impacts de la crise du nouveau Coronavirus depuis le 4 mars, soit depuis près de 1 mois. En effet, comme vous le savez, malheureusement le Haut-Rhin a été touché très intensément et très tôt par cette crise sanitaire, et l'est toujours de plein fouet, avec les premières alertes en établissements et services (enfants ou professionnels ayant été en contacts proche avec des personnes atteintes, ou directement touchés) dès le milieu de la première semaine de mars.

Parmi les nombreuses initiatives, adaptations et réponses apportées sur le plan local, qui se sont inscrites en grande partie par la suite, plus de deux semaines après, dans les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé aux établissements et services de la protection de l'enfance du 19 mars et les suivantes, l'ASE du Haut-Rhin est entrée dès le 6 mars en contact avec la directrice de l'Ecole Supérieure de la Praxis Sociale (ESPS) de Mulhouse, qui forme notamment les ASS, ES et EJE, en vue de la constitution d'une réserve d'étudiants volontaires de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (qui ont déjà eu des modules et formations en protection de l'enfance et qui étaient alors en période de stage).

En effet, dès le vendredi 6 mars, le Haut-Rhin, ainsi que l'Oise sont entrés en stade 2 renforcé avec la fermeture de l'ensemble établissements scolaires, EAJE, CFA et centres de loisirs et périscolaires à compter du lundi 9 mars avec un impact majeur sur l'absentéisme des professionnels, de surcroît dans un contexte épidémique croissant dans le Haut-Rhin, avec un taux d'absentéisme (confinement symptômes ou diagnostic COVID-19 et surtout garde d'enfant) atteignant en moyenne 30 à 35 % des effectifs tout au long de cette première semaine de fermeture des établissements scolaires et de l'accueil de l'enfant et du jeune enfant.

Le temps des clarifications de la DGCS sur les conditions de maintien ou non ses stages en cours en écoles supérieures de formation du social, une méthode et un questionnaire ont été travaillés la semaine du 9 mars par l'ESPS, pour une diffusion aux étudiants après concertation avec l'ASE dès le lundi 16 mars. Dans le même temps, les établissements et services du département ont été informés de la démarche par l'ASE. **Ainsi, dans le Haut-Rhin, à partir du mardi soir 17 mars, la liste des premiers étudiants volontaires a été diffusée à des premiers établissements de la protection de l'enfance ciblés en fonction de leur besoins** (après accord des étudiants), puis au fil de l'eau jusqu'au 20 mars.

A partir de ce moment-là, la DRJSCS Grand Est, qui est entré en contact avec l'ESPS et l'ASE 68, a centralisé la démarche au niveau Grand Est conformément au consignes de la DGCS du 18 mars. **Ainsi, au cours de la semaine du 16 mars, sur une liste d'une vingtaine d'étudiants volontaires, une douzaine d'embauches concrètes de CDD en renforts ont pu être effectivement réalisées par les établissements, ce qui est une première réponse mais insuffisante.**

**Mais aujourd'hui, plusieurs difficultés apparaissent :**

- La plus importante est que les services de l'Etat ne sont pas en capacité d'identifier de manière exhaustive, fine et rapide les besoins des établissements et services, alors que les Départements eux, sont capables de faire. Les besoins des établissements et services sont très changeants, la situation évolue au jour le jour. **D'autres initiatives intéressantes voient aussi le jour, comme celle de l'URIOPSS qui serait en capacité d'intégrer les différentes plateformes (DRJSCS, ARS...) avec site Internet dédié déjà en capacité d'être opérationnel, à condition que les services de l'Etat soient prêts à s'y associer. De plus, cette démarche va**

**plus loin car elle permet aussi de recenser, outre les étudiants, des professionnels volontaires.** Pour le moment, l'ASE du Haut-Rhin a continué de travailler et a lancé au début de cette semaine une démarche de mobilisation d'un vivier de professionnels volontaires après quelques jours de préparation, qui va monter en puissance, mais déjà avec une dizaine de candidatures mises en relation directe avec les besoins identifiés des établissements, ciblés sur des métiers tant éducatifs que techniques ou administratifs.

- Par ailleurs, l'expérience du Haut-Rhin montre qu'un quart environ des étudiants volontaires ont une **problématique de transport** (pas le permis, pas de voiture) **Il faudrait prévoir la gratuité des transports aux étudiants volontaires**, et en cas d'absence de transports en commun dans leur secteur, s'ils existent, la gratuité de services de transport à la demande. De même, ces dispositions pourraient bénéficier au professionnels du social pour renforcer des établissements et services de la protection de l'enfance.
- Enfin, plus généralement, après une période de deux semaines dans le Haut-Rhin où nous avons attendu des consignes et orientations claires aux acteurs et partenaires de la protection de l'enfance, nous constatons aujourd'hui une multiplication de consignes, d'informations, de recommandations, auxquelles s'ajoutent aussi les conséquences, certes nécessaires, des ordonnances prises dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, ainsi que des initiatives louables mais non coordonnées et donc peu lisibles d'appel au volontariat. **Il faudrait renforcer l'articulation et la coordination avec les collectivités et acteurs locaux, notamment les Départements, lors de l'élaboration des recommandations et du lancement de ces initiatives car beaucoup des Départements y travaillent activement mais sont au final paradoxalement ralentis par la multiplicité d'intervenants et de démarches insuffisamment concertées actuellement et un manque de fluidité interinstitutionnelle.**

Dès lors, parmi les premiers enseignements, sans doute nombreux, que nous pourrons tirer de cette crise, il pourrait être formulé deux souhaits parmi tant d'autres :

- que l'ensemble des acteurs travaillent, après la crise, en bonne intelligence et dans l'anticipation, à la constitution et à la formalisation d'une véritable réserve sociale (avec l'ensemble des métiers représentés dans les structures, y compris administratifs et techniques, tellement importants pour la vie de nos établissements et services), mobilisable à tout moment selon une organisation solide et éprouvée, tirant conclusions et profit de ce qui aura pu être construit, et bien ou moins tient fonctionner pendant cette crise ;
- que l'état d'esprit des acteurs de la gestion de crise, dans le social ou ailleurs, évolue davantage dans la collaboration et la co-construction, plutôt que vers la recherche d'un leadership, la première voie étant bien plus puissante et efficace que la seconde en ces circonstances, en facilitant et en soutenant avant toute chose les initiatives lorsqu'elles sont coproduites, efficaces, et pertinentes.

Jean-Yves Ruetsch